



Marseille, le 16 FEV. 2011

Direction des Affaires Juridiques

Maître Michèle ANAHORY-ZIRAH  
Cabinet Landwell & Associés  
650 rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

DAJ/CTX/AMQ/SC  
DOSSIER SUIVI PAR :  
SOPHIE COUVE  
Chef de Service Contentieux  
TEL : 04 91 99 73 38

**Objet : Dossier EVERE - Incinérateur Fos-sur-Mer - Expertise**

**N/réf. : CUMPM c/ EVERE SAS n°094-09 (A rappeler dans chaque correspondance)**

Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, la correspondance adressée à l'expert Michel Bonifay.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Directeur  
Anne-Marie QUEYREL

Marseille, le 16 FEV. 2011

> LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES SERVICES

Michel Bonifay  
Expert judiciaire  
47 Cours Pierre Puget  
BP 328  
13177 Marseille cedex 20

DAJ/CTX/AMQ/SC  
DOSSIER SUIVI PAR :  
SOPHIE COUVE  
Chef de Service Contentieux  
TEL : 04 91 99 73 38

**Objet : Dossier EVERE – Incinérateur Fos-sur-Mer**

**N/réf. : CUMPM c/ EVERE SAS n°094-09 (A rappeler dans chaque correspondance)**

**V/réf. : TA.171.a-MB.pr.11/0402.1**

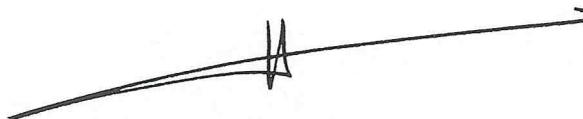
Monsieur l'expert,

Afin de permettre à la Communauté Urbaine de présenter des observations à la note de synthèse n°4, je sollicite, par la présente, un délai supplémentaire d'un mois, jusqu'à mi mars 2011.

Par ailleurs, le dire n°9 du Cabinet Landwell nous est bien parvenu et je vous remercie de nous accorder un délai supplémentaire d'un mois, jusqu'à fin mars 2011, aux fins de répondre à ce dire.

J'adresse copie de la présente à Maître Michèle Anahory-Zirah du Cabinet Landwell & Associés, constituée dans les intérêts de la Sté EVERE SAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expert, l'expression de ma considération distinguée.



**Joël RAFFIN**

ADRESSE

LES DOCKS

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOLIETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01